

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 25 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme **GENTY** Béatrice, Maire.

Date de convocation : jeudi 18 septembre 2025

Etaient présents : Béatrice **GENTY**, Patrice **BUCHET**, Nadège **BOZIO**, Carl **BLANDIN**, Angélique **ALLOIN-CORDIER**, Jean-Louis **DELAUX**, Sandra **MATHÉ**, Fabien **LLORENS**, Bernard **JALLET**.

Absent ayant donné pouvoir : Thierry **ALLAIX** ayant donné pouvoir à Angélique **ALLOIN-CORDIER**.

Étaient excusés : Marlène **FLACELIERE**, Élodie **CINI**.

Secrétaire de séance : **MATHÉ** Sandra

Le compte-rendu de la précédente séance du Conseil Municipal du vingt-huit août deux mille vingt-cinq est adopté par l'ensemble des élus présents.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le **quorum est atteint**.

Ordre du jour :

- Convention de redevance spéciale pour l'élimination des déchets assimilables aux ordures ménagères et emballages recyclables pour l'année 2026 : SICTOM
- Questions diverses

**Objet : CONVENTION DE REDEVANCE SPÉCIALE POUR L'ÉLIMINATION DES DECHETS ASSIMILABLES AUX
ORDURES MÉNAGERS ET EMBALLAGES RECYCLABLES POUR L'ANNÉE 2026 : SICTOM
Délibération 2025-42**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention de la redevance spéciale pour l'élimination des déchets assimilables aux ordures ménagères et emballages recyclables pour l'année 2026 avec le SICTOM Nord Allier.

Le conseil municipal, après en avoir **DÉLIBÉRÉ** : Pour : 9 Abstention : 1 Contre :

- **ACCEPTE** la convention de la redevance spéciale pour l'élimination des déchets assimilables aux ordures ménagères et emballages recyclables pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec le SICTOM Nord Allier.

QUESTIONS DIVERSES

JYS CHROME

La consultation publique concernant l'aménagement de la friche JYS CHROME a débuté **mardi 23 septembre** et se poursuivra pendant **un mois**. Voici le calendrier prévisionnel :

- **À partir du vendredi 7 novembre** : début de l'analyse des offres reçues.
- **Lundi 10 novembre** : un conseil municipal sera organisé pour examiner les propositions et rendre un avis, à 18 h 00.
- **Mercredi 12 novembre** : si aucune négociation supplémentaire n'est nécessaire, les lettres de rejet seront envoyées, le marché sera signé et transmis pour contrôle de légalité avec l'aide de l'ATDA.
- **À partir du lundi 17 novembre** : période de préparation du chantier, d'une durée de quatre semaines.
- **À partir du lundi 5 janvier 2026** : démarrage des travaux, prévus pour s'étendre sur huit à dix semaines.

Des préoccupations ont été exprimées concernant la réalisation des travaux en période hivernale, ainsi que la possibilité que les difficultés rencontrées lors de la première phase se renouvellent pour la seconde, en particulier en raison des intempéries et des pluies.

Cependant, le calendrier des travaux reste déterminé par des contraintes : l'achèvement est prévu au plus tard fin mars, afin de respecter les délais imposés pour bénéficier des subventions attribuées par l'ADEME. Cette échéance limite malheureusement les marges de manœuvre pour choisir une autre période.

À ce stade, 21 retraits ont été effectués sur la consultation.

Il a été évoqué l'absence de commission pour suivre les travaux.

À ce jour, seules Madame le Maire et la secrétaire de mairie assurent le suivi de ce marché.

Acquisition rue de l'Industrie

Allier Habitat a visité la maison située 3 rue de l'industrie dans le but de l'acheter et de la rénover.

Les plans du projet ont été présentés au conseil. Ils prévoient la réhabilitation du bâti existant en un T4 et la construction d'un autre T4 dans le terrain donnant rue de l'école.

Allier Habitat a fait des prélèvements pour connaître l'état du gros œuvre. Les murs, les sols, l'escalier sont en bon état, en revanche le toit nécessitera des réparations. Une offre sera faite pour l'achat de ce bien. Cette proposition sera soumise au vote lors du conseil municipal.

Auberge

Plusieurs candidats se sont manifestés pour reprendre l'auberge :

- Un couple, dont l'époux est retraité, propose de gérer des chambres d'hôtes, l'épicerie et le bar dans un 1^{er} temps sans envisager, dans un premier temps, et éventuellement une activité ponctuelle de restauration. Pas de visite des lieux à ce jour.

- Un groupe, composé de trois personnes, souhaite reprendre l'établissement pour y implanter un « *HUB multi-services* » fondé sur l'intelligence artificielle et axé sur des animations. Une analyse préliminaire de ce projet, réalisée via un outil d'IA à partir du document fourni par un membre du conseil, révèle des incertitudes. Parmi celles-ci figure notamment l'absence de prise en compte des autres structures d'hébergement et de restauration présentes dans le secteur. La question de la restauration soulève également des incertitudes. Le projet prévoit en effet une activité de livraison de repas, notamment à destination du LOGIPARC. Toutefois, les entreprises installées sur ce site disposent déjà de leurs propres espaces de restauration au sein de leurs locaux. Une autre préoccupation a été soulevée concernant l'organisation d'événements thématiques en soirée et interroge en particulier sur ses impacts potentiels, tant pour le voisinage que pour la clientèle visée. Pas de visite des lieux à ce jour.

- Un second couple, déjà exploitant d'un restaurant, dépôt de pain à Cohade (près de Brioude, en Haute-Loire), a exprimé son intérêt pour la reprise de l'Auberge. Selon les échanges avec Madame le Maire, leurs relations avec la municipalité actuelle seraient tendues, mais sans autres informations supplémentaires. Lors de leur visite des lieux, ils ont donné une impression favorable, notamment sur la cuisine, spacieuse, et sur le bâtiment qui dans son ensemble correspondrait à leurs attentes. Leur projet se base principalement sur la restauration dans un premier temps, et envisager également les chambres d'hôtes par la suite. Sur le plan économique, leur établissement actuel affiche un chiffre d'affaires correct. Une demande de renseignements complémentaires sur leur entreprise a été initiée, avec l'appui de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), afin d'affiner cette évaluation. Leur restaurant actuel propose un menu ouvrier à 15,50 €, ainsi que des formules plus élaborées, comprises entre 25 € et 30 €. L'avantage de cette candidature est dans le fait que les locataires disposent d'ores d'une société, d'un permis d'exploiter et de matériel.

À ce stade, aucune décision n'a été prise concernant les candidatures déposées. Il a été proposé de constituer une commission dédiée à l'Auberge, afin d'examiner en détail les dossiers reçus et de déterminer quel sera le meilleur candidat pour la reprise du commerce.

Pour faciliter la reprise de l'Auberge, une participation financière de la collectivité au profit du futur locataire a été envisagée. Il existe par ailleurs des dispositifs de subventions destinées à soutenir la reprise d'activités, couvrant jusqu'à 50 % des coûts liés à l'acquisition de matériel pour les gérants.

Cimetière

Madame le Maire, accompagnée de l'agent communal, a participé le 28 mars 2025 à une formation dédiée à la gestion des cimetières. Un support visuel exposant différentes solutions pour optimiser l'entretien de cet espace, une question devenue importante pour de nombreuses collectivités depuis l'interdiction des produits chimiques. Parmi les pistes évoquées figuraient notamment :

- l'enherbement par semis,
- la stabilisation des allées en béton,
- la réduction des surfaces perméables,
- la gestion naturelle de la végétation.

À l'issue des échanges, il a été décidé de privilégier une approche respectueuse de l'environnement : l'herbe sera laissée libre de pousser dans le cimetière, avec un entretien régulier par tonte, complété par l'utilisation du réciprocatrice récemment acquis par la commune pour les bordures. Une communication sera diffusée dans le cimetière afin d'informer les personnes de cette nouvelle méthode.

L'ESAT (Etablissement de Services et d'Aide pour le Travail) a été contacté pour entretenir.

Les travaux de relevage des tombes récemment menés ont révélé que l'accès actuel à l'ancien cimetière n'est plus adapté au passage des camions et engins funéraires. Or, ce relevage, qui s'étendra sur une période de trois ans, libérera une trentaine de nouvelles concessions. Ces opérations risquent d'aggraver encore l'état de l'entrée, déjà fragilisée. Afin de préserver cette voie d'accès et d'en faciliter l'utilisation par les services funéraires, il serait opportun d'envisager sa stabilisation par un bétonnage. Cette solution permettrait à la fois de limiter les dégradations supplémentaires et d'assurer un accès fluide et sécurisé.

Circulation

Le Département engagera des travaux de réfection de la chaussée rue Voltaire du 6 au 10 octobre inclus. Ces interventions nécessiteront une fermeture totale de la voie les riverains pourront circuler sans entraver le bon déroulement des travaux. Une déviation sera mise en place via le LOGIPARC. Une communication sera adressée à l'ensemble des habitants de la rue, précisant les modalités pratiques. En raison des contraintes horaires, le ramassage des poubelles prévu le jeudi 9 octobre sera avancé à 6h00. La rue sera en effet inaccessible de 7h30 à 17h30 pendant la durée des travaux. La Poste sera également informée par le département des perturbations afin d'anticiper d'éventuels ajustements pour la distribution du courrier pendant la durée des travaux.

Commission

Une commission CCAS aura lieu le mardi 30 septembre à 18 h 00 à la salle du conseil et une commission communication aura lieu en salle du conseil le jeudi 2 octobre à 18 h 00.

Cantine

Lors de la dernière séance du conseil municipal, l'association gestionnaire de la cantine scolaire a sollicité l'instauration d'une participation financière pour les repas des agents chargés d'encadrer les enfants et d'assister au service durant la pause méridienne. Actuellement, ces repas leur sont fournis à titre gratuit. Au cours des échanges, il a été souligné que si cette mesure était mise en œuvre, la commune devrait, en contrepartie, facturer le temps consacré par l'agent d'accueil de la mairie concernant la vente des tickets de restauration et à la gestion de la caisse. Après analyse, il est apparu que ces deux ajustements s'équilibreraient financièrement, sans impact significatif sur le budget global.

En conséquence, il a été décidé de maintenir le dispositif actuel : les agents intervenant pendant le temps de pause repas des élèves continueront à bénéficier des repas gratuitement.

VMC garderie RAM

Les travaux prévus dans le cadre des investissements 2025, portant sur l'installation d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC) dans les locaux de la garderie et du Relais Assistantes Maternelles (RAM), interviendront durant la première semaine des vacances scolaires, soit du **20 au 26 octobre**.

Cette période a été décidée pour limiter les perturbations liées à cette installation.

Visite du site VENTE UNIQUE au LOGIPARC

Madame le Maire, les élus et les employés communaux ont visité le chantier de VENTE UNIQUE au LOGIPARC le mercredi 17 septembre. Cette visite, qui s'est déroulée dans de bonnes conditions, a permis de constater l'ampleur des infrastructures mises en place. Un point d'attention a toutefois été soulevé : la question des trajets empruntés par les camions, notamment leur éventuel passage par la commune de Montbeugny. Cette interrogation fera l'objet d'une demande d'éclaircissement auprès du directeur de VENTE UNIQUE afin d'obtenir une réponse précise.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL À 21 h 20.

Prochain conseil le lundi 10 novembre à 18 h 00.